

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RD - Parc d'activités économiques de la Cassine - Approbation d'une convention d'occupation temporaire avec la Banque Alimentaire pour des locaux situés 77 rue du Docteur Vernier à Chambéry

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2
de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 7
François Blanc - Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Marie Perrier - Dominique Pommat

Bureau du 26 octobre 2017

délibération **n° 194-17**

objet **RD - Parc d'activités économiques de la Cassine - Approbation d'une convention d'occupation temporaire avec la Banque Alimentaire pour des locaux situés 77 rue du Docteur Vernier à Chambéry**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que par décision n° 090-08 du 6 mars 2008, le Bureau a approuvé la passation d'une convention d'occupation temporaire avec la Banque Alimentaire portant sur une partie des locaux situés à la Cassine, 77 rue du Docteur Vernier, soit environ 1 550 m².

Pour répondre à l'arrivée de stocks alimentaires en provenance de l'Union européenne, et dans l'attente du transfert de propriété du foncier et de l'immobilier à Chambéry-Grand Lac Economie, il est proposé de mettre à disposition de la Banque Alimentaire une partie du bâtiment contigu à celui déjà occupé par l'association.

Cette mise à disposition temporaire, à titre gratuit, pour une durée de six mois à compter du 27 octobre 2017, concerne une superficie d'environ 800 m².

Il est rappelé que cette location à titre gratuit permet à Chambéry métropole - Cœur des Bauges de bénéficier d'une exonération de taxe foncière.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'une convention d'occupation temporaire avec la Banque Alimentaire pour un entrepôt d'environ 800 m², situé 77 rue du Docteur Vernier à Chambéry,

Article 2 : précise que cette convention intervient à titre gratuit pour une durée de six mois à compter du 27 octobre 2017,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 194-17

Objet de l'acte : RD - Parc d'activités économiques de la Cassine - Approbation d'une convention d'occupation temporaire avec la Banque Alimentaire pour des locaux situés 77 rue du Docteur Vernier à Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20274H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20274H1

Date de transmission en Préfecture : 27 octobre 2017

Date de réception en Préfecture : 27 octobre 2017